

**SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RESERVATIONS DE SILLONS COMPLEMENTAIRES AUPRES DE RFF
POUR LE SERVICE TRANSILIEN 2006**

**DECISION n° 8419
prise dans sa séance du 17 juin 2005**

Vu l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France,

Vu le décret n° 59-1090 du 23 septembre 1959 modifié portant statut du syndicat des transports d'Ile de France,

Le conseil d'administration du Syndicat des transports d'Ile de France,

INVITE

la SNCF à réserver auprès de RFF les sillons nécessaires à la mise en œuvre, au 15 décembre 2005, du renforcement d'offre pour le service Transilien 2006 dans les conditions décrites dans le dossier joint.

Le président du conseil d'administration du
Syndicat des transports d'Ile de France


Bertrand Landrieu